

Décision Générale colonial

Décision n° 209/BPE concernant les Services d'Etat.

n° 209/BPE

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 15 février 1965
Numéro JO n° 2 du 01/03/1965	Date du numéro 1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1965 les fonctionnaires du corps de la-Sûreté générale de la Côte Française des Somalis dont les noms suivent : I — CADRE DES INSPECTEURS ADJOINTS DE LA SURETE GENERALE Néant II. — CADRE DES BRIGADIER DE LA SURETE GENERALE Pour le grade de brigadier-chef de 1er échelon : Mohamed Yousseuf Cheikh, pour compter du 1er janvier 1965. Pour le grade de brigadier de 1er classe, 1er échelon : Ahimed Deheud Mohamed, pour compter du 1er janvier 1965 ; Houssein Gouled Hersi, pour, compter du 1er janvier 1965 ; Assamo Mohamed Ali, pour compter du 1er juillet 1965; Ahmed Abdillahi Hassan, pour compter du 1er juillet 1965. III.— CADRE DES AGENTS DE LA SURETE GENERALE Pour le grade d'agent de 2e classe, 1er échelon : Dabale Mohamed Darkala, pour compter du 1er janvier 1965. Sont promus, pour compter des dates indiquées ci-dessous, les fonctionnaires du corps de la Sûreté générale de la Côte Française des Somalis dont les noms suivent : I — CADRE DES INSPECTEURS ADJOINTS DE LA SURETE GENERALE Néant II. — CADRE DES BRIGADIER DE LA SURETE GENERALE Brigadier-chef de 1er échelon : Mohamed Yousseuf Cheikh, pour compter du 1er janvier 1965. Brigadier de 1er classe, 1er échelon : Ahmed Deheud Mohamed, pour compter du 1er janvier 1965 ; Houssein Gouled Hersi, pour compter du 1er janvier 1965 ; Assamo Mohamed Ali, pour compter du 1er juillet 1965; Ahmed Abdillahi Hassan, pour compter du 1er juillet 1965. III. — CADRE DES AGENTS DE LA SURETE GENERALE Agent de 2e classe, 1er échelon : Dabale Mohamed Darkala, pour compter du 1er janvier 1965. Pour compter du 1er janvier 1965, M. Houssein Gouled Hersi est promu, à titre exceptionnel, brigadier-chef de 1er échelon.